Image not found or type unknown

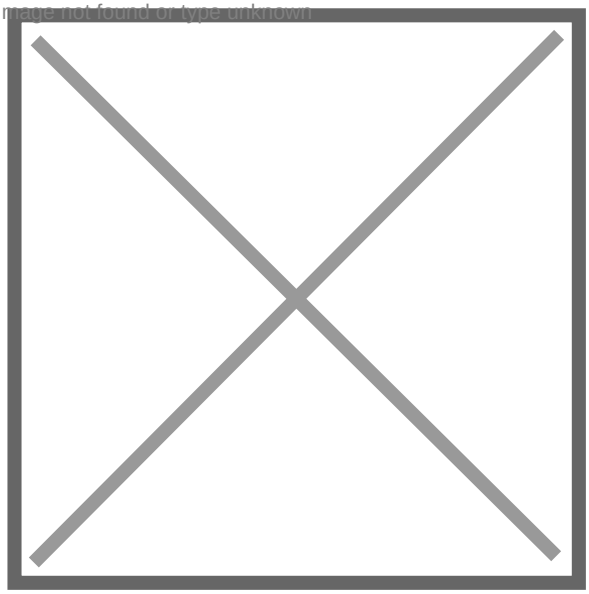

Dois-je rendre un cadeau ?

Par **josy39**, le **16/05/2012** à **13:07**

Bonjour,
mon ex-ami m'a offert une bague d'une valeur de 700 €, il y a 2 ans pour Noël, la facture est à son nom, il a rompu et me réclame le cadeau en déposant plainte. Que dois-je faire, quel son mes droits, suis-je obligé de le restituer ? merci

Par **amajuris**, le **16/05/2012** à **14:11**

bjr,
comme disent les enfants, donner c'est donner, reprendre c'est voler.
la jurisprudence considère qu'un bijou donné avec une intention libérale (c'est à dire un cadeau) n'a pas à être restitué sauf s'il s'agit d'un bijou de famille.
donc vous n'avez pas à rendre ce cadeau, d'ailleurs cela m'étonnerait qu'il ait déposé plainte et surtout pour quelle infraction pénale.
s'il persiste à vous faire croire qu'il a déposé plainte, dîtes que vous en attendez les suites.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés